



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MERCIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 2022-1013-04

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS 2022-1013

CONSIDÉRANT les articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19,1);

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 9 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

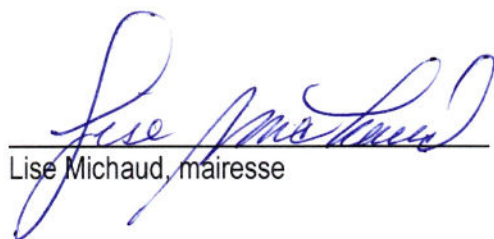
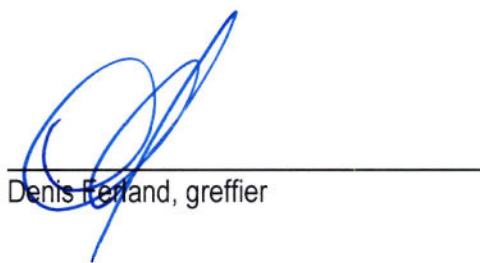
ARTICLE 2 :

Le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3.4.3.7 est modifié par l'ajout de l'insertion suivante à la toute fin du paragraphe :

« à l'exception des lots transitoires tels que définis par l'article 3.1.1 du règlement de lotissement 2022-1010 ».

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Lise Michaud, mairesse
Denis Ferland, greffier